

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 7 février 2014

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3871-2013**

**Gaz Métro - Demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier  
terminé le 30 septembre 2013 / PARTICIPATION DU ROÉÉ  
ND : 1001-083**

---

Chère Consœur,

La présente correspondance fait suite à la lettre procédurale de la Régie datée du 15 janvier 2014, par laquelle la Régie demandait aux intervenants aux dossiers tarifaires R-3809-2012 et R-3837-2013 désirant participer au dossier R-3871-2014 de l'en informer. Le ROÉÉ indique qu'il entend participer à l'examen de ce dossier, et joint un budget de participation à cet effet.

Le ROÉÉ a pris connaissance des documents déposés par Gaz Métro à ce jour et a activement participé à la journée de consultation organisée par Gaz Métro le 30 janvier dernier. Bien qu'il ait obtenu certaines réponses à ses questionnements lors de la journée de consultation, il souhaite notamment obtenir davantage d'éclaircissements sur les sujets suivants :

- En ce qui a trait aux dépenses d'exploitation, le ROEÉ se questionne sur les importants dépassements budgétaires relatifs à la campagne de communications de Gaz Métro quant à son positionnement afin de faire connaître le gaz naturel, ses avantages pour le développement du Québec et son impact sur les changements climatiques, et ce, aux frais de la clientèle;
- Quant au PGEÉ, le ROEÉ entend demander des précisions relativement au traitement que compte faire Gaz Métro des économies d'énergie qui ont été surévaluées et des sommes qui ont été versées en trop dans le cadre des programmes PC 440 et PE 234, suite à l'omission de prendre en compte adéquatement le facteur vent dans le cadre de ce programme;
- Le ROEÉ désire également vérifier le bienfondé de la poursuite des efforts de Gaz Métro en matière de re-commissioning suite au retrait d'Hydro-Québec de cette même activité;
- En ce qui concerne le compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes (CASEP), le ROEÉ désire obtenir des explications quant à la justification de l'augmentation du nombre de conversions et quant aux modifications qui pourraient y être apportées dans le contexte des programmes de conversion initiés par le gouvernement du Québec au cours de la dernière année et dans le contexte de la diminution du prix du gaz naturel.

Le ROEÉ soumet que les conclusions qu'il souhaite soulever à l'égard de certains enjeux traités dans le cadre de la requête tarifaire annuelle de Gaz Métro (Dossier R-3837-2013, Phase 3) sont directement liées au Rapport annuel du Distributeur et devront donc être ajustées en fonction de l'évolution du présent dossier.

Le ROEÉ entend déposer des demandes de renseignements et, au besoin, des commentaires écrits.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués,

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Pascale Boucher Meunier*

par Pascale Boucher Meunier, avocate

PBM/pbm  
cc. (par courriel)  
Me Hugo Sigouin-Plasse

p.j.